



La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 15 francs - Abonnement : 50 francs

Vœux

L'année 2000 se termine avec ses péripéties, et nous pensons particulièrement au deuil familial de Monseigneur le Duc d'Anjou, puisque son oncle, le duc d'Aquitaine est décédé cette année.

Mais une nouvelle année commence, c'est donc encore une nouvelle étape dans la vie de chacun de nous.

Aussi, au nom des cercles et associations légitimistes de France, adhérents de l'U.C.L.F., au nom des abonnés de **La Gazette Royale**, nous souhaitons un saint et joyeux Noël et présentons nos meilleurs vœux à :

Monseigneur Louis de Bourbon
Duc d'Anjou et de Bourbon
Chef de la Maison de Bourbon.

Nous tenons à l'assurer de notre fidélité aux principes monarchiques qu'il incarne, et l'assurons de nos intentions de prière pour l'aider dans la mission qui est la sienne. Que le Saint-Esprit l'éclaire et que Notre-Dame le tienne sous sa garde !



La Rédaction adresse également ses vœux de bonne et sainte année 2001 à tous les bienfaiteurs et abonnés de **La Gazette Royale**.

Que le Saint-Esprit nous éclaire tous afin d'œuvrer pour la victoire du Christ-Roi, et le retour de son lieutenant temporel sur le trône de France.

H. Saclier de la Bâtie

Vive Dieu ! Vive le Roy !

La Corée à l'ordre du jour

Ces lignes sont écrites avant les élections présidentielles américaines et avant que ne soit annoncé si le Président Clinton se rendra ou non à Pyongyang avant la fin de son mandat, qui se termine donc en janvier 2001. Par contre, la presse internationale a déjà rendu compte des conversations qu'a menées dans la capitale nord-coréenne la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright. C'est dire que les choses sont allées très vite depuis ce mois de juin 2000 où le Président sud-coréen a rencontré au-delà de la ligne de démarcation son homologue nord-coréen. En fait, ces contacts au plus haut niveau n'ont pu avoir lieu que parce que la République populaire de Chine l'a bien voulu, cet État voulant profiter sans doute des bons sentiments à son égard de l'administration démocrate. La Russie a eu aussi droit à la parole avec une visite de M. Poutine à Pyongyang. Dans ce que les spécialistes décrivent comme un jeu « délicat » en Asie du Sud-Est, tous les concours étaient les bienvenus afin que la Corée voit la situation se détendre entre la capitale nord-coréenne et la capitale sud-coréenne. Le Japon, l'Australie et, sans doute le Royaume-Uni, ont semble-t-il fait jouer leurs bons offices.

Le problème coréen est de taille pour les États-Unis d'Amérique, si bien que l'on ne s'étonnera pas que M. Clinton ait repoussé un voyage de médiation au Proche-Orient pour conduire à Washington des négociations avec une délégation nord-coréenne. Quarante-sept ans après la guerre Nord-Sud, les deux Corées sont toujours en état de guerre, même si elles sont toutes deux membres de l'ONU, ce qui explique bien des choses.

Un spécialiste français des questions stratégiques nucléaires

nous déclarait récemment, en une autre occasion, que la mise sur pied par les Américains d'un système antimissile était actuellement dans une impasse technologique, si bien que l'actuel président des États-Unis d'Amérique avait décidé de renvoyer la balle (justement quant à une décision à ce sujet) à l'homme qui lui succédera. Ainsi, la diplomatie américaine, en faisant présentement feu de tout bois dans le dossier coréen, voudrait peut-être, de l'avis de l'auteur de ces lignes, masquer une carence du Pentagone. Ceci pourrait expliquer la hâte quelque peu suspecte de l'administration Clinton à avancer dans le dossier coréen.

S'il voit le jour, le système antimissile américain serait entre autre destiné à parer toute attaque surprise d'États-terroristes, au nombre desquels les USA comptent la Corée du Nord.

Il faut savoir, en effet, que la Corée du Nord consacre plus du quart de son budget global aux dépenses militaires – contre environ trois pour cent pour la Corée du Sud. Certes, la Corée du Sud est deux fois plus peuplée que la Corée du Nord (45,7 millions d'habitants contre 22,8 millions) avec des poids économiques évidemment très différents. Mais, pour Washington et aussi Tokyo, le primat de l'économie (ce que l'on nomme « la globalisation ») semble rester à usage externe, surtout à destination du continent européen et de l'Amérique du Sud. Dans ces conditions, l'on peut comprendre que les experts du Département d'État, en accord avec ceux du Pentagone, soient soucieux de ne pas lâcher la proie pour l'ombre, c'est-à-dire une Corée du Sud prospère et alliée contre une Corée réunifiée qui pencherait vers le Chine. Qui vivra, verra... En tout cas, pour les Européens, la

prudence est de mise.

L'on ne peut donc que se féliciter que le Président Chirac ait invité les États-membres de l'Union européenne à faire preuve de retenue. Qu'il n'ait pas été entendu par l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni est une autre question, mais la prise de position de l'actuel chef de l'État contraste heureusement avec les à-peu-près de la diplomatie de M. Mitterrand en Asie du Sud-Est, et dans le dossier coréen. C'est peut-être dans ce sens que Radio France Internationale donnait la parole ces derniers jours à un spécialiste de la Corée du Nord au sein de l'Institut d'Histoire Sociale, qui lui-même appelait à la prudence. Loin de l'abus du mot « historique » par les médias français, le commentaire de ce spécialiste soulignait que l'on ne pouvait que s'étonner de la hâte des Occidentaux à passer sous silence les caractères fondamentaux du régime nord-coréen.

Dans un autre pays divisé : l'Allemagne, vingt ans se sont écoulés entre les premiers contacts ministériels entre les deux Allemagnes et la réunification. Il en sera peut-être de même pour les deux Corées. Pour les Américains quoi qu'il en soit, l'importance de la scène asiatique ne peut que croître, rien ne venant pour le moment modifier la scène européenne. Entre Républicains et Démocrates, le débat ne fait que commencer sur l'importance respective pour la politique américaine des continents asiatiques et européens. Tout compte fait, le problème coréen, tel qu'il se pose à nouveau, devrait être un test de la crédibilité de la politique des USA face à la puissance montante qu'est la Chine.

*Fait le 25.10.2000
Pierre Campguilhem*

De Chateaubriand à La Tour du Pin : Le progressisme politique au XIX^e siècle

L'année 1830 vit la chute de la monarchie très-chrétienne. L'ambiguïté institutionnelle de la Charte de 1815 (souveraineté de Dieu avec le roi, souveraineté du peuple avec la représentation populaire) s'était résolue en faveur des Droits de l'homme et des sociétés secrètes. Car si leur ignorance historiographique, héritée du XVIII^e siècle rousseauiste, laissait croire à beaucoup que cette représentation populaire n'était que le remplacement des « anciennes coutumes et franchises », censé assurer l'équilibre du pouvoir, il n'en reste pas moins que, déduite de la philosophie matérialiste pour réaliser les Droits de l'homme, cette institution avait une fin, donc une nature radicalement inverse de celle de la monarchie très-chrétienne avec laquelle l'équilibre n'était pas plus possible que le mélange de l'eau et du feu. C'est cette ignorance qui empêcha ceux-là même qui défendaient le bien commun catholique de s'attaquer à la cause des maux politiques qui ruinaient la cité, tout simplement parce qu'ils ne surent pas voir que cette cause était institutionnelle et résidait dans cette même Charte qu'ils défendaient. Or « *on ne soigne efficacement que les causes et non les effets* ». Leur lutte contre les fruits révolutionnaires, croissant sous la Restauration, était vouée à l'échec.

Après 1830, quelle va être la réaction des monarchistes contre -révolutionnaires ? Vont-ils ouvrir les yeux, c'est-à-dire reconnaître de qui procédait la Charte, ses origines, son but, ses effets ? Que pensent les ultras de

ce qui s'est passé ? Tous ont pu constater l'usurpation, mais sont-ils remontés aux causes de cette révolution, ont-ils agi par science, ou se sont-ils contentés de lutter seulement pour satisfaire aux sentiments d'honneur, de fidélité, de courage, qui étaient les leurs ?

Voici ce qu'écrit S. Rials sur l'attitude des légitimistes après 1830, face aux institutions : « *L'idée d'un suffrage très élargi ou universel avait été adoptée par nombre d'ultras qui voyaient bien sous la Restauration les risques du suffrage censitaire (...) Mais elle fit de saisissants progrès chez les royalistes fidèles à la branche aînée après les « glorieuses » (...) ceux-ci avaient la conviction, comme l'écrivait Lourdoueix, l'un des théoriciens du parti en 1831, 'que si la France eût été consultée, elle n'aurait point détruit les principes qui avaient leur source dans son intérêt même'* ». C'était un peu court comme analyse. Le peuple était légitimiste en 1830, et, consulté, n'aurait pas voulu de Louis-Philippe. C'est entendu. Mais cela suffit-il à légitimer le suffrage universel ? Le peuple était légitimiste en 1830, comme il sera bonapartiste en 1851, monarchiste en 1873, républicain en 1900, pétainiste en 1942, Gaulliste en 1945. Le peuple est pour l'ordre qui lui donne du pain pour l'année en cours. Cela ne justifie pas le suffrage universel : ni en 1830, ni en 1940.

Et S. Rials poursuit : « *De telles positions étaient alors partagées par toutes les tendances du légitimisme (...) La plupart des années postérieures furent conformes* ». Et le grand chef du légitimisme parlementaire, Berryer, n'hésitait pas à écrire à l'un de ses

correspondants en 1839 : « *Le peuple doit entrer dans le système électoral. Son temps est venu, il ne faut que lui faire bien sa place.* » Ce sont les mêmes idées que celles défendues par Chateaubriand. Les légitimistes sont donc plus que jamais attachés à la Charte. Ils s'opposent à la dynastie en place pour satisfaire aux sentiments d'honneur et de loyauté, mais quant aux institutions, nous n'y voyons pas plus de réflexion sur les causes, de science, qu'en 1815. Les royalistes agissent au jour le jour. Le suffrage censitaire favorise la bourgeoisie voltairienne aisée, alors établissons le suffrage universel qui donnera l'avantage aux campagnes royalistes.

Une réserve cependant. Berryer précise que le peuple a été déformé par les idées révolutionnaires et qu'« *interroger le suffrage universel d'un peuple tombé en cet état, c'est faire appel à l'indifférence publique, aux rancunes privées, aux cupidités jalouses...* ». Avant donc de rétablir le suffrage universel, il fallait que l'on ait « *rendu vie à l'esprit national* ». Et pour ce faire, il fallait « *reconstituer dans leur légitime autorité et dans leur nécessaire indépendance les établissements générateurs de toute société durable : la famille, la commune, les agrégations de municipalités dans les grandes divisions territoriales* ». C'était vraiment bâtir sur du sable ! Berryer reprend le même programme que les ultras de 1815 et que le parlementarisme de la Charte avait fait échouer : qu'il faille rétablir les corps intermédiaires, bien sûr, mais cela ne changeait rien à l'origine révolutionnaire du suffrage populaire. Rétablir les corps

intermédiaires comme préliminaire au rétablissement du suffrage universel, c'était vouloir mélanger l'eau et le feu. C'était précisément la représentation populaire qui avait empêché la décentralisation voulue sous la Restauration, qui avait accentué la centralisation depuis 1789. Vouloir supprimer les effets comme préliminaire au rétablissement de leur cause !

Mais pour voir cela, il fallait remonter avant 1789, il fallait aller aux causes, celles de l'orgueil des Droits de l'homme issu des Lumières et réclamant la souveraineté du peuple. Il fallait agir par science (qui est la « connaissance par les causes ») et non par instinct, cet instinct fut-il un sentiment d'honneur et de fidélité. Et ici, les royalistes, à l'image de Berryer, ne sont pas remontés aux causes puisqu'ils réclament l'élargissement du suffrage.

Quant à Chateaubriand, comme nous l'avons vu dans un précédent article, il est même devenu démocrate. Il écrivait : « *Si j'avais été gouverneur du prince, (...) j'eusse voulu voir les Capet disparaître d'une façon digne de leur grandeur (...) quel beau jour que celui-là où (...) mon élève eût dit à la nation solennellement convoquée : 'Français, je descends du trône, votre éducation est finie avec la mienne...'* »

Or cet aveuglement des royalistes ne pouvait rester sans conséquences. Pierre Gourinard, dans sa thèse, *Les royalistes français devant la France dans le monde*, a mis en lumière les dérives de ce romantisme politique : « *Ce mysticisme est parfois un romantisme révolutionnaire, celui qui a pu enthousiasmer Lamennais, Lacordaire ou Montalembert. Ce dernier salue le catholicisme de Mickievicz tellement exalté 'qu'on le croirait emprunté aux légendes de la primitive Église ou au concert des esprits célestes'. N'est-ce pas là l'attitude de Lamennais et le*

passage du légitimisme au messianisme des Paroles d'un croyant ? » Il écrit également au sujet de Léopold de Gaillard, écrivain royaliste : « *Son évocation romantique de la liberté révèle une inspiration mennaisienne qui ne manque pas de surprendre, mais qui reflète des préoccupations plus spécifiques de l'époque* ».

Les royalistes vont dans l'ensemble, s'approcher de plus en plus de la Révolution parce que 1830 ne leur a pas ouvert les yeux. Il n'y avait plus de principes politiques en 1830, mais beaucoup plus de sentiments. Les sentiments attachaient certains à Charles X, à Henri V, en éloignaient d'autres. Quoi d'étonnant ? En 1815, Louis XVIII avait reçu les sentiments de tous parce qu'il était seul à pouvoir sortir la France de l'ornière. En 1830, Louis-Philippe assure la paix, comme Napoléon III en 1850. Pourquoi s'attarder avec Henri V si l'on a oublié depuis longtemps que la politique doit être pratiquée comme une science et non par sentiments seulement, ces sentiments fussent-ils ceux de l'honneur et de la fidélité ?

C'est leur romantisme qui va entraîner les intellectuels catholiques, anciens monarchistes et nouveaux démocrates, dans les mouvements d'imagination politique de 1830, 1848, etc.

C'est ainsi que le départ du roi très-chrétien ne pouvait qu'accentuer une fracture entre les catholiques sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser un bien commun identique : le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ. Sitôt 1830, un certain nombre d'intellectuels catholiques, ignorant la justification historique de la monarchie très-chrétienne comme la condamnation du

principe de la représentation populaire, vont devenir les fermes défenseurs des institutions matérialistes des Lumières, républicaines. Ils conservent la notion du bien commun catholique, la fin politique, mais deviennent jacobins dans leur engouement pour les institutions révolutionnaires.

Le signe le plus tangible en est bien sûr la fondation du journal *L'Avenir* par Lamennais, Lacordaire, de Coux, Guéranger, Gerbet, Salinis, Rohrbacher, avec pour devise « *Dieu et Liberté* » ; partisans de toutes les libertés (de conscience, d'enseignement, de la presse, d'association, de vote des peuples...), ils sont violemment antimonarchistes. Et il ne s'agit pas d'un quelconque journal ! Comme l'écrit Rémy Leguay : « *L'influence exercée par le nouveau journal fut immense. Ses campagnes eurent un grand retentissement, non seulement en France, mais encore à l'étranger, en Belgique, en Pologne, en Irlande, en Allemagne et même aux États-Unis...* » Aux quelques noms cités ci-dessus nous pouvons ajouter bien sûr Louis Veuillot, mais également Donoso Cortes, d'Alzon, Ozanam.

En 1830 avait été fondé *L'Avenir*. En 1848, c'est *L'Ère Nouvelle* (au titre tout aussi significatif), avec cette particularité : le journal se déclare apolitique, au-dessus des querelles de partis et de toutes les intrigues (mais avec un faible pour les démocraties). Ainsi apparaît le catholique hors cité, qui n'est plus citoyen, ne veut plus participer à la politique qui - il est vrai - lui est devenue totalement étrangère puisque depuis 70 ans il refuse d'y appliquer son intelligence. Il proclame la fin à atteindre, mais se déclare au-dessus des moyens

à mettre en œuvre : c'est de l'idéalisme. Mais après 70 ans de sentimentalisme, la foire politique entre légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicains, socialistes, saint-simoniens, anarchistes et tant d'autres, est devenue telle qu'il est bien difficile, voire impossible, d'y voir clair à ceux qui n'ont plus aucune intelligence politique, plus de science, mais que des sentiments.

Le monde catholique ne cesse de s'enrichir de beaucoup d'idées politiques : du légitimiste sentimental au bonapartiste aveugle, en passant par l'orléaniste opportuniste jusqu'au démocrate idéaliste.

Comme le disait A. de Tocqueville : « ... en politique comme presque en toute chose, nous n'avons que des sensations et pas de principes » : trop d'instinct, pas de science. Et Tocqueville ajoute : « nous venons de sentir les abus et les périls de la liberté, nous nous éloignons d'elle. Nous allons sentir la violence, la gêne, la tyrannie tracassière d'un pouvoir militaire et bureaucratique, nous nous éloignerons bientôt de lui ».

L'exemple type de cette attitude est Louis Veillot : orléaniste en 1830, républicain en 1848, bonapartiste en 1851, légitimiste en 1873. Durant tout le XIX^e siècle, cette mise en place d'institutions déduites des Droits de l'homme (représentation populaire) a permis la réalisation de la Révolution, du matérialisme. Or il y a encore beaucoup de catholiques qui ne sont pas matérialistes. Logiquement, ils devaient s'attaquer aux causes du mal, aux institutions de la représentation populaire pour les remplacer par des institutions dont la forme permette la réalisation du bien commun scolastique, du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce

n'est pas le cas. Oubli de l'histoire ou adoption d'une histoire falsifiée par un siècle de sentimentalisme (religieux ou areligieux, peu importe), négligence de la science, de la réflexion sur les causes, de la recherche des faits pour en induire des lois. Non seulement les catholiques ne remettent pas en cause les institutions révolutionnaires, mais ils les défendent. Prenons les moins touchés d'entre eux, ceux qui sont le plus proche du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, tant pour la fin que par les moyens : La Tour du Pin, le Comte de Chambord.

En 1873, l'un et l'autre reprennent à leur compte les idées des royalistes de la Restauration. Ainsi le Comte de Chambord écrit dans sa célèbre *Lettre sur la décentralisation* : « L'essai qui a été fait du régime représentatif à l'époque où la France avait voulu de nouveau confier ses destinées à la famille de ses anciens rois a échoué pour une raison très simple, c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter n'était organisé que pour être administré. » En résumé : rétablissons les corps intermédiaires (décentralisons) et le régime représentatif fonctionnera. En 1871, dans *L'Union*, Henri V écrivait ceci : « Nous donnerons pour garanties à ces libertés publiques, auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle des deux chambres ». C'est exactement ce que disait Berryer. Or pourquoi admettre ce régime représentatif ? Rien ne le justifiait en 1815, rien ne le justifie en 1873, au contraire : toute son histoire révèle que c'est l'institution des magouilleurs, des sociétés secrètes, de la corruption, de l'orgueil, de la centralisation, des Droits de l'homme, mais pas du

tout du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ. Alors pourquoi chercher à mettre en place un régime représentatif ? Henri V avait été formé par les hommes de la Restauration. En 1873, comme en 1815, les royalistes sont héritiers du XVIII^e siècle, de son analyse historique et politique, pour avoir trop, si ce n'est tout, accordé aux sentiments. Le tournant avait été pris dès 1815, et même avant. La Tour du Pin, lui aussi, préconise le rétablissement du régime représentatif (cf. *Vers un ordre social chrétien*, 6^e éd. Paris 1942, p. 458 – 426 – 427 – 432).

Si nous devons admirer et reconnaître l'admirable travail intellectuel réalisé par La Tour du Pin, notamment pour ce qui touche aux corporations, travail dont nous sommes les héritiers, il ne nous est pas possible, néanmoins, de le suivre quand il défend le régime représentatif. Il en est de même pour Louis Veillot : l'extraordinaire travail effectué au cours de sa vie comme journaliste pour la défense de l'Église, ne nous dispense pas de nous tenir éloigné de ses erreurs politiques.

Car, si le XIX^e siècle vit une splendide floraison d'œuvres catholiques, force est d'admettre que la politique n'a pas suivi. Admettant les institutions initiées par le XVIII^e siècle de Fénelon et des Droits de l'homme, les défenseurs du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ sont devenus impuissants ; avec les meilleures intentions du monde, de 1815 à 1875, ils se sont mis à la remorque de la Révolution contre ce règne qu'ils voulaient rétablir, pour n'avoir pas saisi que la forme du pouvoir qu'ils défendaient (régime représentatif) était issue en droite ligne d'une notion viciée

du bien commun, celle des Droits de l'homme et du matérialisme sentimental des Lumières ; pour n'avoir pas saisi que ces institutions ne pouvaient que produire la révolution en

vertu de ce principe « *qu'en toute chose qui ne naisse pas au hasard la forme est nécessairement la fin de l'action* ».

Ce progressisme politique orchestré chez les royalistes par

Chateaubriand et Berryer fut le suicide de la France monarchiste, de la France catholique.

Gédéon

La forêt française en dérangement

I) D'une superficie de 7 millions d'hectares en 1800, la forêt française a vu sa surface augmenter jusqu'à 14 millions d'hectares actuellement, soit 25% du territoire qui est occupé par la forêt. Les deux tiers de cette surface étant en arbres feuillus (chênes, hêtres...), et l'autre tiers en arbres résineux (pins maritimes, sapins pectinés...)

Issue de l'école forestière fondée par Charles X, et servie par le code forestier promulgué sous le même monarque, la pensée forestière française s'est affirmée la meilleure par son résultat visible après deux siècles de pratique (le cycle forestier est plus proche du siècle que de l'année. Il peut atteindre trois centenaires !)

Deux éléments ont sans doute contribué à ce bilan positif : l'indépendance relative de l'administration des Eaux et Forêts vis-à-vis des politiques, et la haute idée du devoir des hommes qui l'ont servie.

II) Les 28 et 29 décembre 1999, deux tempêtes ont parcouru la France, exceptionnelles par leur intensité et leur envergure géographique. Elles ont couché au sol 140 millions de m³ de bois de nos forêts, ce qui représente quatre à cinq années de récolte ordinaire du pays entier. Les régions les plus touchées sont le sud-ouest et le nord-est. Les pluies importantes qui ont précédé l'événement ont rendu le sol mou et affaibli l'ancrage au sol

des arbres par les racines. Les résineux ont plus souffert que les feuillus principalement car ils gardent leurs aiguilles en hiver et offrent donc une prise au vent accrue.

La mobilisation a été rapide, pour parer au plus pressé au mois de janvier, du premier ministre au bûcheron. Un ensemble de mesures a été pris ou promis dont voici les premières :

- Les exonérations d'impôts sur le revenu pour les propriétaires forestiers.
- Les aides au transport des bois.
- Le recrutement de techniciens forestiers, susceptibles d'aider les professionnels et les propriétaires.
- Des aides au dégagement des forêts.

De prime abord, cette avalanche d'aides peut faire croire que les forestiers sont des enfants chéris de l'administration. Il n'en est rien, car le contexte économique forestier est au plus bas, le prix des bois diminue depuis 30 ans, les matériaux bois ne se produisent pas aussi vite que les autres. Le placement en forêt est de 1% (en comptant les revenus de la chasse) et n'oublions pas que les recettes commencent 60 ans au mieux après avoir été investies. Comment dans cet environnement difficile motiver les propriétaires forestiers à investir pour améliorer ou tout

simplement maintenir la qualité de leurs forêts ? A fortiori après une tempête qui ruine chez ce même propriétaire la valeur financière et affective du travail de plusieurs générations ? Rappelons-le, un arbre mûr a mis pour croître 70 à 200 ans, et cela ne s'est pas fait tout seul mais a nécessité des soins répétés tout au long de cette période. Les subventions ne sont donc pas superflues mais vitales pour compenser la faiblesse de la forêt, face à notre société de consommation qui ne mise que sur le court terme.

A cette justification raisonnable s'en ajoute une démagogique : l'écologie, le durable... sont à la mode ; et pour flatter l'électorat, les politiques (aiguillonnés par la perspective des prochaines élections) doivent sacrifier quelques milliards sur l'autel d'une écologie mal entendue qui s'est appropriée la forêt comme principal cheval de bataille. Enfin d'un mal sort un bien !

Bilan du plan d'aide aux forêts

Même s'il est encore trop tôt pour juger de manière globale l'ensemble des aides à la reconstitution des forêts – car elles s'étalent sur dix ans – on peut faire un premier bilan, et ce, à partir des réactions des différents professionnels de la filière bois.

Disons-le tout de suite : elles ont été complètement négatives et il n'est pas d'organismes forestiers privés dont les porte-

parole n'aient fustigé le dispositif visant à les aider. Tout un chacun a vu à la télévision ou dans son journal les manifestations de sylviculteurs des Landes de Gascogne à Bordeaux.

Voici en quelques lignes la consistance des reproches qui sont adressés au gouvernement sur la gestion des aides après la tempête :

- L'exonération d'impôt sur le revenu est insignifiante, car le revenu étant dérisoire, l'impôt l'est encore plus (de l'ordre de 100f/an pour 100 ha de forêt ! un quart de plein d'essence pour le propriétaire !).
- Les dossiers énonçant les possibilités d'aides sont d'une complication importante et les dossiers de demande tout aussi inaccessibles aux personnes non averties, ce qui est le cas de la majorité des bénéficiaires potentiels. La tempête étant un événement très ponctuel et assez inhabituel, les gens n'ont pas pu se faire assez rapidement à un système compliqué dans des délais - on l'a vu - trop courts.
- Les délais accordés pour l'exécution des travaux ont été (pour les aides déjà prévues et clôturées) beaucoup trop courts. Tel projet d'aide est arrivé au même moment que la date limite d'exécution des travaux qu'elle était censée subventionner.
- Certains travaux nécessitaient

du matériel spécifique inexistant sur la plupart des régions françaises. Les projets d'aides les concernant ne se sont pas souciés de cette carence. Résultat : faute de moyens, les délais sont passés, les travaux ne sont toujours pas faits.

Voici un bouquet de reproches, qui a été fait et est encore, dans cette période difficile que traverse la filière bois. Nous avons épargné au lecteur une liste exhaustive ainsi qu'une description trop détaillée de chacun des problèmes abordés.

La réaction du gouvernement aux reproches qui lui ont été faits est également intéressante et riche d'enseignement.

Il a refusé d'admettre le bien fondé des reproches, et a rétorqué par la bouche de ses représentants locaux, que le dispositif mis en place restait remarquable par sa rapidité comparé à ce qui se fait d'ordinaire en la matière et que donc l'administration avait bien fait son devoir, face à la catastrophe imprévue qu'est la tempête.

Effectivement, par rapport à l'impressionnante paperasse que représente l'administration agricole ordinaire (jachères, primes...) les bureaux du ministère de l'agriculture et du contrôleur général financier se sont secoués et ont, en quelques mois, élaboré un plan alors qu'en temps ordinaire il leur aurait fallu plusieurs années. Le

problème réside dans le fait que, malgré la relative rapidité, la lenteur est encore trop grande ; et d'autre part, cette inhabituelle accélération a conduit à des approximations et à des erreurs grossières pourtant dénoncées avant leur promulgation par quelques forestiers avertis.

En définitive, les différences d'appréciation ne viennent pas tant d'une différence de jugement, mais de références différentes.

Le forestier juge par rapport à la forêt, aux exigences du terrain, du concret.

L'administration juge par rapport aux exigences de son fonctionnement, ne remettant pas celui-ci en cause lorsque l'objet qu'elle est censée administrer se rebiffe.

Quelque chose de nul pour le premier peut être bien pour le second, car un peu moins mal que d'habitude.

Un illustre légitimiste : Louis de Bonald, ne disait-il pas : « *il faut de l'absolu dans la constitution et du relatif dans son application aux individus, qui sont par nature, différents les uns des autres.* »

Nous avons actuellement une institution (suffrage universel) qui est obligée de compenser sa faiblesse constitutive par des réglementations et un formalisme absolu, alors que l'objet sur lequel s'exerce le pouvoir étant varié dans le temps et dans l'espace, il exige de la souplesse et de la simplicité.

Jean de Coetro

La Troupe des Cœurs de Chouans :

La Troupe des Cœurs de Chouans vous propose ses services afin de conférer un caractère pittoresque aux réunions, fêtes, banquets, mariages... que vous organisez.

Réservez votre dimanche un mois à l'avance. Le déplacement de la Troupe (essence) ainsi que la rétribution de nos deux sonneurs seront votre seule participation aux frais.

Vous trouverez ci-dessous l'adresse du membre responsable le plus proche de chez vous.

Contacts : *Île-de-France* : Franck Le Chouan, 44 rue du Louvre, 75001 Paris. - *Vendée* : M. et Mme Jean-Pierre Mélihe, La Mustière, 85600 St Hilaire de Loulay. *Bretagne* : Claude Lavaud, 23 route Goah Ver, 56860 Séné.

Nouvelles de l'Union européenne

L'actualité dans les États-membres de l'Union européenne ou de la zone Euro a été dominée par la faiblesse de la monnaie unique, faiblesse contre laquelle les différentes interventions des Banques centrales n'ont rien pu faire. La direction de la Banque centrale européenne se montre incertaine, et visiblement Paris espère qu'une présidence française de la BCE rendrait cet institut plus efficace. Voici quelques nouvelles récentes de ce qui s'est passé dans l'Union européenne ces derniers temps.

Sommet de Biarritz :

D'après un article inspiré du quotidien « *Le Monde* », la réforme des institutions européennes, rendue nécessaire par les perspectives de l'élargissement de l'Union à l'Europe de l'Est, achoppe sur la place que veulent conserver au sein des institutions les petits États. Un compromis bâtard devrait être trouvé début décembre au sommet de Nice, puisque aucun gouvernement ne conteste ouvertement la nécessité de cet élargissement. 15.10.2000.

Tony Blair :

Dans un discours tenu à Varsovie, le Premier Ministre britannique s'est prononcé en faveur d'un Parlement européen bicaméral. Tony Blair, qui ne désespère pas de faire entrer le Royaume-Uni dans la zone Euro, serait favorable à l'Europe des nations, terme qui veut tout et rien dire. Les Tories, qui ont le vent en poupe, poursuivent leur campagne en vue du rapatriement au Parlement de Westminster de compétences législatives qu'ils disent usurpées par Bruxelles. 08.10.2000

Politique monétaire :

La Banque centrale européenne poursuit sa politique de hausse des taux d'intérêts. C'est ainsi que son principal taux directeur a été relevé à 4,75% début octobre. La BCE qui est la gardienne de la stabilité des

prix s'est émue du glissement de l'inflation dans la zone Euro au-dessus du plafond de deux pour cent l'an. Cette mesure n'a en rien encouragé les investisseurs à placer leur argent en Euro, l'économie américaine demeurant plus attractive. Le taux de rémunération de l'argent au jour le jour est de 6,5% aux États-Unis, si bien que les capitaux flottants continuent à se porter sur le dollar US. 06.10.2000.

Crise pétrolière :

La Commission de Bruxelles proposerait la création d'un fonds stratégique européen de réserves pétrolières, afin de pallier les secousses sur le marché du brut. C'est ainsi qu'un tel fonds stratégique pourrait couvrir la consommation globale des États-membres pendant 90 jours. La hausse du baril sur les marchés de Londres et de New-York est largement responsable de la reprise de l'inflation en Europe et semble devoir entraîner un ralentissement de la croissance (de 0,5% en 2001). Le pétrole est facturé en dollars US, ce qui pousserait la Commission à encourager la coopération Union européenne-Russie vers les champs pétrolifères de la Mer Caspienne. 04.10.2000.

Romano Prodi :

Le président de la Commission de Bruxelles a défendu devant le Parlement européen avec vigueur les attributions de l'organisme dont il a la charge. Il semble en effet que l'on s'achemine vers une diminution des pouvoirs de la Commission dans le cadre de la défense des institutions. Pour M. Prodi, il est normal que la Commission n'ait pas son mot à dire dans les décisions prises par la Banque centrale européenne, de même d'ailleurs qu'en regard aux activités de M. Javier Solana, qui a en charge la politique étrangère pour le compte du Conseil des Ministres. Si les conflits de compétences ont toujours été nombreux au sein du Marché

Commun, ce n'est sans doute pas ce corps hybride qu'est la Commission qui peut jouer un rôle fédérateur en Europe. 04.10.2000.

Force d'action rapide de l'Union européenne :

Comme on le sait, les Quinze sont convenus de mettre sur pieds, à l'horizon 2003, une force d'action rapide communautaire. Cette unité serait forte de 60 000 hommes. Destinée à intervenir en cas de crise, cette unité verrait en tous cas ses mandats limités à une année. C'est à dire que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est toujours aussi aléatoire et que les Quinze ou les Trente ne pourront pas mener des politiques de longue haleine. Des négociations sont en cours actuellement avec l'OTAN, afin d'insérer l'unité européenne dans le dispositif atlantique. Dans de telles conditions, l'on peut supposer que la sécurité de l'Europe occidentale et centrale continuera à dépendre de l'engagement américain sur cette rive de l'Atlantique et que l'Union européenne n'aura pas les moyens de ses ambitions. 22.09.2000.

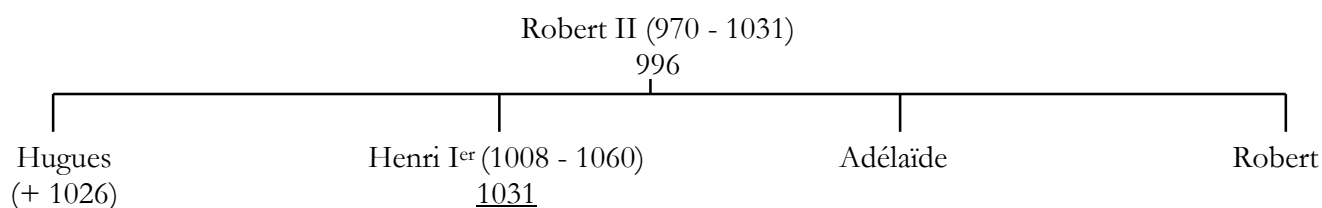
Libre-échange :

Selon le commissaire européen au commerce international, M. Pascal Lamy, la Commission envisagerait de proposer l'ouverture du marché communautaire aux produits des 48 États les plus pauvres de la planète. C'est ainsi que ces produits ne seraient soumis ni à des droits de douane, ni à des contingents. L'on peut s'attendre à des résistances de la part des États-membres à gros intérêts agricoles. L'Union européenne importe pour le moment pour 9 milliards d'Euros des États les plus pauvres de la planète. Ces nouvelles mesures sont bien dans l'esprit du démantèlement des barrières douanières qui a cours à l'Organisation Mondiale du Commerce (Genève). 20.09.2000.

Fait le 15.10.2000

P. C.

Les rois de France



Henri I^{er} (1031 – 1060)

Henri devient roi de France en 1031, son frère aîné étant décédé en 1026.

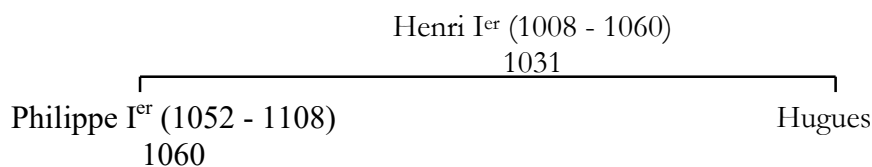
Il doit faire face aux prétentions de son frère cadet, Robert, poussé par quelques Grands féodaux que l'essor capétien freine dans leurs ambitions, et par la reine-mère Constance qui veut se ménager un pouvoir personnel.

Pour triompher de la conjuration, Henri a la sagesse de s'en référer à l'organisation féodale héritée des derniers carolingiens : il fait comprendre aux seigneurs qu'ils ne sauraient se faire obéir de leurs vassaux, s'ils ne commencent pas à obéir à leur suzerain, le Roi, lequel doit obéissance à Dieu. Dernier roi à porter le vieux titre de « *Rex Francorum* », Henri triomphe des individualismes par l'obligation féodale de ses vassaux qui lui doivent fidélité, service et conseil.

Comme Hugues Capet, son petit-fils assoit son autorité sur l'Église, seul élément de stabilité et seul source de règles morales : il devient le nouveau chef investi d'une mission divine et revêtu d'un caractère sacré. Il institue la « *Trêve de Dieu* » qui suspend les combats du mercredi au lundi matin, en hommage à la Passion du Christ, et encourage la chevalerie chrétienne.

Henri doit faire face aux ambitions de Guillaume de Normandie (futur « *Le Conquérant* ») sur le Maine : il y parviendra grâce à la pyramide féodale. Il est tenté de prendre la Lorraine à l'Empereur d'Allemagne, mais estime l'entreprise encore trop dangereuse pour le Royaume.

Henri fait enfin élire et sacrer son fils aîné, Philippe en 1059, et meurt en 1060.



Philippe I^{er} (1060 – 1108)

Pendant sa minorité (de 1060 à 1066), Philippe règne sur une France apaisée à l'intérieur, mais menacée à l'extérieur.

Guillaume de Normandie devient de plus en plus une menace pour la paix du Royaume : après avoir conquis l'Angleterre par la bataille de Hastings en 1066, devient plus qu'un vassal pour le roi de France.

Heureusement, la reconquête de la Terre Sainte, prêchée par le Pape Urbain II, occupée par les persécuteurs turcs, refait l'unité de l'Occident chrétien : après l'échec de la première Croisade (celle des pauvres de 1096), les plus grands barons européens se croisent et parviennent à prendre Jérusalem le 15 juillet 1099. C'est à cette occasion que naquirent les armoiries, signes distinctifs des barons croisés.

Le Roi de France peut assurer sa domination sur un territoire apaisé.

La France se mobilise pour les grands pèlerinages (St Jacques de Compostelle).

Philippe, qui a voulu répudier sa femme et vivre avec Bertrade de Montfort, se heurte à l'excommunication de Urbain II. Philippe se soumet en 1104, en prêtant serment de reprendre son épouse légitime : il vint pour cela, dans le Concile de Paris, au cœur de l'hiver, les pieds nus. Le Pape lui accorda l'absolution aussitôt.

En 1101, Philippe a associé son fils, Louis, aux affaires : Louis fait déjà preuve de bravoure et de diplomatie, en faisant reculer le seigneur de Montmorency qui ravageait les terres de l'abbaye de St Denys.

Philippe peut transmettre le flambeau à son fils : il s'éteint à Melun le 25 juillet 1108.

Cercles Nationalistes Français

A la suite de l'article paru dans *La Gazette Royale* n° 83, nous avons reçu la réponse suivante de Monsieur Ploncard d'Assac.

Merci de la place donnée à mon livre *Le Nationalisme Français* par M. de Surville, dans la *Gazette Royale*, n° 83, cependant je crains que certaines de mes analyses aient été mal comprises et prêtent à confusion :

1) Je ne suis pas du tout opposé à la monarchie, mais pas n'importe laquelle.

2) Qu'on le veuille ou non, la Révolution française a infesté beaucoup d'esprits dont ceux de pas mal de monarques ou de prétendants.

La Restauration, si elle a ramené le roi, n'a pas pour autant tourné le dos aux idées de la Révolution, rétabli les lois fondamentales de la monarchie de droit divin. Elle a évolué vers un simple conservatisme libéral à la britannique.

Voilà pourquoi je mets en garde sur l'illusion qu'il y aurait à croire que le seul rétablissement de la monarchie suffirait à régler nos problèmes issus de la Révolution.

Il faut la définir, remettre à l'honneur les principes sur lesquels le roi s'engageait à Reims devant Dieu et ses sujets, comme je le rappelle dans mon livre, p.97.

3) La distinction entre Régime et Institution est classique.

A partir du moment où les monarques constitutionnels acceptent le sophisme démocratique, comme c'est le cas depuis la Révolution, il est évident que ces deux concepts qui, autrefois sous la monarchie de droit divin, étaient liés, compatibles, se séparent, voire s'opposent.

Aujourd'hui les monarques ne servent plus que de caution à une politique à l'opposé des principes qu'ils sont censés représenter.

Juan Carlos a trahi l'héritage que lui laissait Franco. Son Espagne est aujourd'hui l'un des pays le plus permissif en matière de morale, de drogue et d'immigration.

Baudouin 1^{er} a dû se démettre pendant trois jours pour ne pas avoir à assumer la responsabilité de l'adoption de la loi sur l'avortement. Son frère et successeur Albert II, a, par contre, signé le décret qu'on lui présentait élargissant le pervers Dutroux et la reine de Hollande couvre de son autorité « royale », l'euthanasie et la drogue libre dans son pays, etc...

De même l'adhésion de l'actuel comte de Paris à la maçonnerie, que je commente dans ma « *Critique Nationaliste* » du *Libre Journal* de S. de Beckecht, n° 215, 20 juillet 2000, en est une démonstration supplémentaire.

Voilà pourquoi l'Institution n'est plus, de nos jours garante des principes du Régime.

4) Si le nationalisme a émergé à la fin du 18^{ème} siècle, c'est non seulement en réaction aux idées internationalistes, mondialistes sous-jacentes au complot maçonnique étranger en cours, mais aussi du fait de la monarchie qui cesse de défendre les principes qu'elle était censée représenter.

C'est l'éternelle faiblesse des monarchies finissantes qui croient préserver le trône en cédant sur les principes.

C'est ce que ce malheureux Louis XVI n'a pas compris entraînant non seulement sa mort mais plus grave encore celle des principes constitutifs que la monarchie française représentait.

Alphonse XIII et Nicolas II, face à la subversion libérale puis marxiste, ont commis la même faute.

Aujourd'hui les monarques ont choisi de pactiser avec les idées de la Révolution. Est-ce cela que nous voulons ?

C'est face à cette carence que le nationalisme s'est constitué. Il est la régence, par carence, de la monarchie qui avait cessé de défendre les valeurs sur lesquelles elle reposait.

5) Au sujet de Salazar et Franco, malmenés par M. de Surville, je voudrais rappeler que si leurs régimes n'ont pas survécu c'est fondamentalement par la faute de leurs successeurs, dont le roi Juan Carlos, se parjurant de son serment devant les Cortès, trahissant l'œuvre de celui qui lui avait apporté le pouvoir.

Salazar et Franco ont du moins préservé leur pays des atrocités de la dernière guerre, reconstruit leur pays. Ce n'est pas si mal que cela, on en aurait souhaité autant.

Dire, comme M. de Surville, que cela n'a fait que « *retarder la chute du pays de quelques années* », c'est oublier que toute action humaine est périssable, qu'il n'y a jamais rien de définitif, ni dans un sens, ni dans l'autre. Le combat est constant, y compris pour les monarques.

C'est ce que la monarchie finissante n'a pas compris face

aux idées « nouvelles », parce que ceux qui étaient censés la défendre avaient cessé de croire en ses principes constitutifs.

Ainsi, il ne suffit pas de faire appel à un prince, encore faut-il que ses idées soient compatibles avec les principes qui ont fait la France et qu'il ne pactise pas avec l'erreur libérale, démocrate ou même marxiste comme font certains monarques actuels.

6) Je n'ai jamais écrit que le Dr Weisshaupt « désignait par le

terme de Nationaliste, ceux qui dès 1789, voulurent déposer la monarchie pour mettre en place une sorte de République Athénienne », comme le dit M. de Surville ?! Où a-t-il vu cela ?

C'est exactement le contraire que je dis, p. 15 !

Quant à la République Athénienne, je crains que M. de Surville ne me confonde avec M. Y. Blot... Ce n'est pas flatteur pour moi !

Voilà, Cher Monsieur, la mise au point que je souhaitais faire pour vos lecteurs, afin que mon combat de remise en place des idées, soit correctement compris.

Je vous saurais gré de bien vouloir la publier dans votre prochaine parution et vous prie de recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

P. Ploncard d'Assac

Réponse aux Cercles Nationalistes Français

Certains passages de mon article sur « *Le Nationalisme Français* » ont besoin de précisions. La preuve en est que M. Ploncard d'Assac s'est vu obligé de réajuster des points qui lui semble mal compris.

La majorité de la réponse porte sur la Monarchie. Il est clair d'après le texte, où l'auteur reprend les mêmes arguments que dans son livre : la monarchie aujourd'hui n'est plus capable de nous libérer de notre société révolutionnaire.

Or, et c'est déjà ce que j'affirmai dans mon précédent article, sur quelle monarchie se base M. P. Ploncard d'Assac ? Il cite en exemple des monarchies contemporaines, telles que celle d'Espagne, de Belgique ou encore d'Angleterre. Ce que nous Légitimistes, nous ne cessons de répéter, c'est qu'en France, existe une Monarchie de droit divin. Cette monarchie, aucune autre ne lui ressemble. Elle obéit à des règles fondamentales que personne ne peut enfreindre ou changer. Aussi, nous nous élevons contre l'idée que la Restauration n'a pas tourné le dos aux idées de la Révolution. Charles X, Polignac, ont gouverné de façon contraire

à la Révolution Française. On ne pouvait transformer les esprits en quelques années. C'est pourquoi, nous ne suivons pas la doctrine nationaliste, car nous avons toujours défini comme le demande P. Ploncard d'Assac dans son article, ce qu'est la monarchie française.

C'est d'ailleurs aussi pour les mêmes raisons que nous nous permettons de critiquer Franco et Salazar. Ils ont effectivement établi un régime nationaliste, ils ont effectivement préservé leurs pays des atrocités de la dernière guerre, mais ils n'ont pas su assurer leur succession. Ils ont laissé un régime nationaliste, mais n'ont établi aucune institution. Franco aurait pu remettre une institution monarchique, avec des lois fondamentales, sa succession était assurée. Mais délaissant la branche aînée, il installe un simple régime monarchiste avec le cadet qui s'empresse de détruire ce qu'il a reçu.

Nous réaffirmons donc que seule la Monarchie française, avec ses lois fondamentales, est capable de restaurer notre pays. La monarchie étant et régime et institution, elle nous garantit une pérennité que les régimes

nationalistes n'ont pas su créer. Fruit de tant de siècles, elle a fait ses preuves. Bien sûr, il peut arriver que cette notion de monarchie se perde, que l'élite intellectuelle du pays combatte la monarchie et favorise du coup ceux qui dans l'ombre font la Révolution. Mais en aucun cas, la monarchie n'est à mettre en cause. Car si certains au XIX^{ème} siècle ne s'étaient laissés prendre dans les filets du parlementarisme, nous serions aujourd'hui en Monarchie.

Il reste un malentendu avec M. Ploncard d'Assac, c'est le paragraphe : « *Si le Dr Weisshaupt désignait par le terme de Nationaliste, ceux qui dès 1789, voulurent déposer la monarchie pour mettre en place une sorte de république Athénienne* ». Je ne cite ici aucunement le livre de M. Ploncard d'Assac, puisque dans mon article cette phrase n'est pas entre guillemet. C'est une supposition que je fais, affirmant que le Dr Weisshaupt qui le premier parla de « *nationalistes* » ne désigna pas les partisans inébranlables du trône et de l'autel, mais bien les partisans d'une monarchie constitutionnelle ou même comme je le marquai, d'une république athénienne.

En conclusion, je crois que certains ne sont nationalistes que parce qu'ils n'ont pas compris ce qu'était la monarchie française de droit divin qui n'a pas de raison de changer. Qu'il existe des partisans d'une monarchie constitutionnelle, c'est possible. Mais à quoi bon créer une

nouvelle doctrine alors qu'au fond l'on est monarchiste. Il est temps enfin, dans notre milieu où l'on critique facilement la monarchie, de jeter un coup d'œil sur notre histoire depuis la Révolution de 1789, et de se rendre compte que si aujourd'hui nous sommes

tombés si bas, la faute en est peut-être à ces critiqueurs, à ceux qui inlassablement tombent dans les filets des voies de garage, ce fut Napoléon I^{er}, Mac-Mahon, Boulanger, Napoléon III, et les différents partis nationalistes.

René de Surville

La doctrine politique et sociale du cardinal Pie par le chanoine Catta

Introduction :

Si nous voulons vaincre, il faut se former !

Si nous voulons nous former, il faut étudier !

Si nous voulons étudier, il faut se sacrifier !

Notre Seigneur s'est sacrifié sur la croix pour notre salut, alors n'imaginons pas qu'il accordera la victoire à ceux qui à sa suite ne sacrifieront pas leur temps, leurs loisirs, leur argent et leur vie à son service. « *Nous savons que Jésus-Christ est Roi par nature, puisqu'il est l'homme parfait uni au verbe Divin, Créateur de l'homme et de l'Univers, et par conquête puisqu'il a racheté celui-ci au prix de son sang. Il doit donc régner non seulement dans nos cœurs, mais aussi sur tout l'univers, dans les familles et sur tous les corps de la société : professions, cités, régions, nations.* »

C'est également la doctrine de l'Église, qui en parlant de l'enseignement de Mgr Pie disait : « *nul n'exposa avec plus de clarté contre les diverses formes du naturalisme l'obligation primordiale qu'incombe à tout homme d'adhérer à la révélation surnaturelle, et nul ne défendit avec plus d'éclat contre le libéralisme les droits imprescriptibles de Dieu et de l'Église dans l'organisation de la société. L'action*

que le Cardinal Pie a exercée de son vivant est de celles qui doivent se perpétuer au sein du clergé français et dans l'Église. »

En catholique fidèle, et à la suite de Benoît XV, qui écrivit cet éloge sur le Cardinal Pie, nous proposons aux lecteurs et à tous ceux qui liront ces lignes, d'écouter l'enseignement du Cardinal Pie qui n'est autre que celui de l'Église.

Restaurer toutes choses dans le Christ.

À la lecture de cette phrase, est-ce que chaque catholique pèse vraiment la force, la rigueur et le poids qu'implique une telle parole dans l'ordre spirituel et temporel de la marche du monde !

Si nombre de catholiques ont oublié ce qu'implique la mise en place concrète d'une telle affirmation, soyons assurés que nos ennemis en connaissent parfaitement les conséquences et ne cessent depuis deux mille ans de vouloir la faire disparaître de notre esprit et surtout de notre société !

Et pourtant, en 1903, Saint Pie X écrivait dans sa première encyclique : « *Nous affirmons en toute vérité que nous voulons être... que le ministre du Dieu qui nous a*

revêtu de son autorité. C'est pourquoi, si l'on nous demande une devise traduisant le fond même de notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci : Restaurer toutes choses dans le Christ. » (Eph. I, 10).

Mgr Pie avait écrit à ses diocésains : « *Nous sommes, nous serons parmi vous l'homme de Dieu... Et si nous devons apporter avec nous un mot d'ordre, ce serait celui-ci : Restaurer toutes choses en Jésus-Christ.* »

À l'aube du XXI^{ème} siècle, alors que la planète hurle : « *Nous ne voulons pas que Celui-ci règne sur nous !* », ce « **Non serviam** » de Lucifer, il est de notre devoir, de répondre : « *Nous vaincrons, car nous voulons tout restaurer en Jésus-Christ* », et prenons les moyens d'être prêts à l'appliquer à l'heure de Dieu.

Mgr Pie écrit dans une lettre pastorale ce principe universel et imprescriptible : « *Il est un homme qui tient parmi nous la place même du Fils de Dieu, et qui, d'un signe de son autorité fait fléchir tous les genoux à terre, fait lever tous les yeux et tous les bras vers le ciel...* »

Nous rajoutons que ce principe, c'est celui que l'Église exerce le pouvoir direct dans le domaine spirituel par sa hiérarchie et le pouvoir indirect dans le temporel par

l'intermédiaire des Princes chrétiens : Rois, chefs d'États, magistrats, chevaliers, responsables de corps intermédiaires.

Dans le chapitre XI, « *Les familles des Nations* », nous pouvons lire le paragraphe suivant de Pie IX : « *Que Dieu anéantisse les guerres jusqu'aux extrémités de la terre ; qu'Il éteigne tout sujet de discussion entre les Princes Chrétiens ; qu'Il leur accorde, ainsi qu'à leurs peuples la Paix, la concorde et le repos ; qu'Il inspire par-dessus tout à ces mêmes Princes un zèle pieux pour le maintien et la propagation de la doctrine et de la Foi Catholique, source principale du bonheur des nations...* » Il faut toujours en revenir au Christianisme et à l'unité autour de l'unique Vérité et non en cherchant le plus petit dénominateur commun entre les catholiques, les hérétiques et les païens.

Quand il n'y a plus de Prince Chrétien et que seules les

passions humaines l'emportent et « *quand les peuples n'usent de la paix pour mieux faire la guerre à Dieu, Dieu s'en venge en lui envoyant la guerre, et c'est justice.* » Mais alors il reste un recours pour les justes, celui de la nécessité de se tourner vers l'Immaculée Conception, car elle est, avec l'Église, le rempart de la vraie paix. Quant à la guerre entre Princes chrétiens, Mgr Pie disait : « *qu'elle provient toujours alors d'une désaffection de l'idée chrétienne* » comme lorsque le matérialisme et la raison d'État l'emporte sur la Foi et la raison de Dieu ! La paix disait Mgr Pie : « *c'est la tranquillité de l'ordre... La paix de la cité terrestre, c'est entre les citoyens le concert sagement ordonné de l'autorité et de la soumission... La paix entre l'homme mortel et Dieu, entre la cité d'ici-bas et la cité d'en haut, c'est l'obéissance réglée et ordonnée dans la loi sous la loi éternelle...* » St Augustin donne cette définition de la paix : « *Cette paix, qui est la paix du Christ... ce n'est pas autre chose que*

la paix de l'Église, le tranquille accomplissement de la loi chrétienne, le développement des œuvres et de la charité (amour de Dieu), la reconnaissance publique de la vérité et des préceptes de l'Évangile, la conformité des législations et des institutions humaines à la doctrine et à la morale du Christ ! » Nous n'avons rien à attendre de la paix des droits de l'homme. Nous n'avons rien à construire ensemble et surtout pas la paix des hommes d'aujourd'hui, car cette fausse paix n'est pas celle de Notre Seigneur Jésus-Christ et de son Église. Cette paix universelle des droits de l'homme, c'est la paix de l'orgueil humain, c'est l'inverse de la paix de Dieu et de la Chrétienté. Cet Empire tyrannique en formation, Mgr Pie en disait ceci : « *Commander à tout l'univers par la force n'est d'ailleurs pas possible. L'expansion matérielle d'un empire prépare souvent sa ruine !* » A nous d'être prêt pour l'heure de cette ruine.

L. D.

Définition

Définition tirée du bulletin n° 4 de **CVITAS** (77 rue Claude Bernard, 75005 Paris).

Temporel et spirituel :

Spirituel et temporel sont des mots qui reviennent constamment dans les sujets qui nous préoccupent. Ces quelques lignes de Jean Daujat, relatives à : « *La société civile* » vous permettront d'appréhender avec clarté le champ d'application de ces deux notions.

« Mais nous la disons société parfaite « *d'ordre temporel* », mot qui vient de « *temps* », parce que son but se limite à la vie humaine sur la terre ou en ce

monde tandis que les hommes sont conduits vers les biens éternels par une autre société parfaite qui est l'Église (parfaite parce qu'elle a en elle tout ce qu'il faut pour conduire effectivement les hommes vers les biens éternels). Mais gardons-nous bien d'identifier « *temporel* » et « *matériel* » : le développement des sciences, des lettres et des arts, le règne des bonnes mœurs, de l'ordre, de la justice et de la paix sur la terre sont des biens de ce monde, donc « *temporels* », mais ce ne sont pas des biens matériels (ce sont même des biens « *spirituels* » au sens où « *spirituel* » désigne ce qui

provient de la spiritualité de l'âme humaine, de ce qu'il y a de spirituel dans la nature humaine, tandis que le mot « *spirituel* » appliqué au domaine de l'Église, à l'ordre des biens éternels, est alors synonyme de « *surnaturel* » et désigne, non plus ce qui provient de l'esprit humain selon la nature, mais ce qui lui vient du Saint-Esprit).

(« *L'ordre social chrétien* », Ed° Beauchesne, 1970).



Œuvres de Chrétienté

Restaurer la monarchie chrétienne, c'est faire œuvre de chrétienté. C'est pour cela que nous indiquons des œuvres chrétiennes à soutenir, à aider. La Tradition est vivante de ces œuvres d'éducation, de ces œuvres d'apostolat, qui font des âmes chrétiennes, des âmes fortes, qui font la civilisation chrétienne.

A.E.P. École Saint Louis :
« Montrez, Ô Marie, que vous êtes véritablement notre bonne Mère, et que Celui, qui pour nous sauver a bien voulu naître de Vous, reçoive notre prière » (Saint Bernard).

L'A.D.E.C. (Association de Défense de l'École Catholique) a confié à sa section nantaise le soutien plus particulier des écoles de l'Ouest de la France. Nous confions à la Sainte Vierge la réussite de la mission qui nous est dévolue et vous sollicitons donc pour l'Ouest au titre de l'École Saint Louis.

Rappelez-vous le don de la pauvre veuve au Trésor du Temple qui a mérité cet éloge magnifique de Jésus : « *En vérité, je vous le dis : la pauvre veuve que voici a jeté plus dans le Trésor que tous ceux qui y ont donné* ». C'est la disposition que je vous souhaite.

*Le Délégué régional,
Jacques Attimont*

Vos dons sont à libeller, et à adresser à : **A.E.P. École Saint Louis, 25, rue François Bruneau, 44000 Nantes.**



Notre-Dame de Bellaigue :

Avec la signature de Bellaigue, une seconde étape de notre fondation en France s'accomplit : elle passe du provisoire au définitif. Bellaigue fut jadis un monastère bénédictin (!) et, même plus, qui ne connut point les prêtres

jureurs ! Nous y mènerons la vie monastique selon l'idéal de saint Benoît et y reprendrons le rythme de l'observance : prière – étude – travail.

Les travaux de première urgence sont déjà commencés : chapelle (en attendant l'installation du sanctuaire de l'abbatiale) ; cellules supplémentaires (encore embryonnaires) en vue de l'arrivée des premiers postulants, aménagement de la cuisine, clôture... et il restera le chauffage – indispensable en Auvergne ! – qui, cet hiver, sera encore à la « cistercienne » c'est-à-dire une seule pièce (anciennement « le chauffoir ») chauffée au bois par la cheminée. Nous comptons ici sur votre aide pour que l'an prochain quelques degrés s'ajoutent à ceux apportés par le maniement des pioches !

Nous remercions d'avance tous ceux qui pourraient nous aider matériellement avec : meubles, matériel de bricolage, jardinage, etc... et également des livres (spiritualité, philosophie, théologie, Pères de l'Église...) pour constituer notre bibliothèque encore pauvre !

Du montant total à régler à l'achat, soit 4 millions, il nous reste à ce jour 800.000 francs à rembourser, plus les intérêts. Encore une fois nous ne pouvons compter que sur vous.

Que saint Joseph daigne vous bénir en remerciement de tout ce que vous avez déjà fait pour nous et nous vous assurons de notre prière quotidienne autour

de l'autel du Sacrifice à toutes vos intentions.

*Le Cellérier
le 7 octobre 2000*

Nouvelle adresse : **Abbaye Notre-Dame de Bellaigue, 63330 Virlet, téléphone et fax : 04 73 52 33 26.**

Les bâtisseurs de cathédrales :

Rendons grâce à Dieu, la Tradition Catholique a acheté l'église Sainte Colombe à Saintes.

Cette belle et ancienne église paroissiale du XVII^e siècle (achevée en 1638, l'année du vœu de Louis XIII), en plein cœur de Saintes, à 100 m de la cathédrale, a été construite sur l'emplacement d'une église plus ancienne dédiée à Sainte Colombe de Sens depuis au moins 1512 et probablement dès le XI^e siècle ou même avant.

Vendue comme Bien National au moment de la Révolution, elle a été rachetée et remise en état en 1848 au profit du Carmel voisin. Elle fut de nouveau confisquée en 1905, au moment des Inventaires et servit de magasin. Il y a une vingtaine d'années, elle devint le dépôt d'une entreprise de peinture. En vente depuis sept ans, nous avons enfin signé l'acte d'achat définitif, le 25 février dernier.

Construite pour célébrer la Sainte Messe à la gloire de Dieu nous avons enfin la possibilité de rendre Sainte Colombe à sa première destination.

Malgré les déprédations qu'elle a subies pendant la Révolution

et grâce à la restauration du siècle dernier, cette église est en bon état et abrite toujours sous ses dalles la sépulture d'un certain nombre d'anciens paroissiens. L'ayant visitée, Monsieur l'Abbé Philippe Laguérie, (prieur et doyen de Bordeaux pour la Fraternité St Pie X) a été enthousiasmé par les belles proportions et la beauté de cette église. Il est déterminé à la remettre en état et à y célébrer régulièrement la Messe dès que possible. Il prend résolument la direction des opérations.

La Fraternité St Pie X assurera la desserte, la remise en état et l'entretien de cette église, grâce aux dons des fidèles. En particulier des engagements de versement mensuel de 100 F à 500 F ou plus seront souscrits par de généreux donateurs. Déjà un certain nombre de personnes ont souscrit de tels engagements. Qu'elles en soient remerciées.

Souvenons-nous que la prière, la pénitence et l'aumône sont seules capables de nous obtenir la miséricorde du Bon Dieu. Comment des aumônes destinées à Lui restituer une église construite pour Sa Gloire et la célébration de la Très Sainte Messe ne Lui seraient-elles particulièrement agréables !

Adressez vos dons (pour l'église Ste Colombe de Saintes) à : **Association Fraternité Sacerdotale saint Pie X, 19 av. Charles de Gaulle, 33520 Bruges.**

Cours St Hilaire – 79190 Plibou :

Le Cours Saint-Hilaire de Plibou maintient encore le flambeau de l'école traditionnelle, avec 20 élèves, en ce début d'année scolaire.

Une nouvelle institutrice, Mlle DUC, est venue remplacer Mlle Cugnet, et Mlle Demolins offre

à l'école son aide gracieuse pour une année. Mlle Tranchet reste, bien sûr, notre directrice, et Mlle Fleury continue d'assurer l'intendance.

Les enfants sont ainsi entourés d'une équipe jeune et dynamique.

Leurs parents, conscients de la pourriture du monde qui nous entoure, nous les ont confiés, bien que la charge en soit très lourde. C'est dire que certains ont du mal à assurer le paiement total et régulier des pensions.

Comme vous pouvez facilement le comprendre, cela crée à notre association des difficultés de trésorerie que seule votre générosité peut résoudre.

Aussi, nous venons, une fois encore, faire appel à votre aide financière, vous assurant, en retour, les prières des âmes pures à la formation desquelles vous aurez ainsi largement contribué.

Merci d'adresser vos dons à l'ordre du **Cours St Hilaire – 79190 Plibou.**

*Le Président
Bruno Ramé*

Association Noël Pinot :

Lors de notre réunion sacerdotale de septembre 99, nous déplorions un déficit important... Celui-ci nous surprenait peu car, quoique vivant pauvrement, les dépenses de l'Association vont croissant. Ce sont l'entretien et les impôts des bâtiments, les frais élevés du secrétariat (6.000 abonnés et correspondants) ; ce sont les frais élevés de l'imprimerie et, surtout depuis ces trois dernières années, l'aide toujours plus importante apportée aux prêtres âgés et démunis. Cette aide représente les deux-tiers de notre budget !

Nous nous réjouissons de pouvoir secourir les confrères africains ou d'Amérique du Sud ;

et, plus nombreux encore, les confrères – octogénaires ou nonagénaires – qui, comme nous, ont cédé leur(s) paroisse(s) aux jeunes prêtres traditionalistes ; ou, cas plus tristes, l'ont abandonnée(s) aux conciliaires, contraints par l'âge et la santé. Ces prêtres se retrouvent du jour au lendemain sans soutien, sans ressources, ou presque !

Pour notre part, lorsque nous exerçons notre saint ministère (jusqu'en 1997) nous pouvions non seulement subvenir à nos besoins (les prêtres ne sont pas des anges !) mais aussi soutenir nos œuvres et les confrères moins favorisés. Nous avons même pu acquérir plusieurs immeubles pour l'avenir de la Tradition.

A quelques semaines seulement de Noël, où l'on dépense exagérément pour la jeunesse – souvent au risque de la perdre ! – nous nous faisons l'écho de ces prêtres, trop souvent oubliés des fidèles qu'ils ont servis pendant vingt-cinq/trente ans ou plus. (Nous sommes bien placés pour le savoir, ayant desservi plusieurs centres de messe pendant des années, nous vérifions combien est petit le nombre de ceux qui ne nous « enterrent » pas !)

Nous implorons donc votre aumône, même modeste, pour l'avenir de l'A.N.P. Si vous le pouvez, sollicitez l'aumône des jeunes générations, et pourquoi pas celle des enfants ? Durant ce temps de l'Avent, encouragez-les à prier, à faire de petits sacrifices pour les prêtres de la « vieille garde » (comme aimait à le dire Monseigneur Lefebvre) qui leur ont obtenu d'être aujourd'hui catholiques. Ne l'oublions pas !

L'A.N.P. n'a pas seulement besoin d'argent, elle a également besoin de bras généreux pour œuvrer. Nous prions le Ciel de

nous envoyer une ou des jeunes filles désireuses de **servir** Notre-Seigneur en servant la cause magnifique de la Messe et du Sacerdoce.

Nous avons déjà plusieurs jeunes filles en union pieuse. Leur nom : « *Les Servantes du Divin Crucifié* » résume bien leur idéal. Nous espérons que quelques âmes généreuses entendront cet appel comme venant du Seigneur Lui-même, pourvu qu'elles jouissent d'une bonne santé - physique et nerveuse - et qu'elles aient - suprême condition ! - un grand Amour de Dieu.

« *Celui qui veut être mon disciple, qu'il se renonce, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive.* »

« *Celui qui veut garder sa vie, la perdra ; celui qui la perd, la sauvera.* »

Dans quelques jours, nous rentrons en clinique pour y être opéré. Aussi, avons-nous rédigé cette circulaire auparavant. Nous nous recommandons à vos bonnes prières car étant âgé et... usé, cette opération est une épreuve. Nous l'offrons de bon cœur au Seigneur pour les nombreuses intentions que vous nous confiez dans vos lettres. Les liens qui nous unissent sont

éternels : notre commun amour de Notre-seigneur, de la Vierge Marie et des âmes !

Comme le dit Saint Paul aux Philippiens dans la liturgie de ce jour : « *Je vous porte dans mon cœur.* » « *Dieu m'est témoin, je vous aime de toute la tendresse même du Christ-Jésus.* »

Que Dieu vous bénisse ! Qu'il vous rende en grâces et en bénédictions vos prières, votre amitié fidèle et, si vous le pouvez, votre obole !

Dimanche 12 novembre 2000

Père André

Association Noël Pinot, 54 rue Delaâge, 49100 Angers.

Nos lectures

Itinéraires d'un historien. Études sur une crise de l'intelligence XVII^{ème}-XX^{ème} siècle.

(Par Jean de Viguerie, Dominique Martin Morin, Bouère, 2000).

On ne dira jamais assez combien les recherches de M. Jean de Viguerie, servies par une vaste culture et une grande érudition, plongent le lecteur dans l'Histoire avec un grand H (la vraie, celle de la France, et non l'ersatz blochien aux relents de Troisième République agonisante). L'introduction de ce dernier ouvrage est un véritable manifeste pour les historiens français de la jeune génération, les exhortant à investir le bastion abandonné de l'histoire religieuse et à tenir la position, face à une université française à la dérive, totalement instrumentalisée par le régime et noyauté par les penseurs officiels et leurs séides... Suivent dix études réparties en autant de chapitres, où nous découvrons que la crise actuelle, qu'elle soit religieuse, politique ou sociale, a ses origines dans le lent recul du religieux face au « *philosophisme*

des Lumières », recul initié dès le XVII^{ème} siècle, par une crise de la pédagogie qui déboucha fatalement sur une crise des idées et de l'intelligence, dont nos sociétés actuelles dites « *modernes et libérales* » ne sont que les achèvements ô combien médiocres.

Lavagnac

Rappel : Jean de Viguerie, *Les Deux Patries, essai historique sur l'idée de patrie en France*, Dominique Martin Morin, Bouère, 1998 (Prix des intellectuels indépendants).

Miracle et message du Saint Suaire, (par M. Paul Chaussé, Éditions Ulysse, 91 rue Bernard-Adour, BP 76, 33034 Bordeaux Cedex).

Le crime était presque parfait. Cet homme de Nazareth dont on parle depuis plus de trois ans dans toute la région et qui se proclame le *filz de Dieu, le Messie d'Israël* et de descendance royale est enfin mort et enterré. Arrêté, jugé, mort crucifié et mis au tombeau une bonne fois pour toute, et voilà le problème de « *Jésus de Nazareth* » terminé. Oui, mais ! Oui mais voilà, ce

« *Jésus de Nazareth* » était bien la seconde personne de la Trinité, le Fils de Dieu et Dieu lui-même et Il est ressuscité ! En ressuscitant, Il a laissé la preuve de son existence, de son calvaire, de sa crucifixion, de l'époque à laquelle s'est déroulé le crime, authentifie les Évangiles, mais surtout, prouve qu'Il était bien Dieu. Celui qui créa le Ciel et la Terre. En ressuscitant, Il prouve qu'il était bien Dieu en imprimant son corps en trois dimensions sur le Linceul qui était censé marquer sa mort et sa disparition.

Notre Seigneur Jésus-Christ a laissé à l'humanité la preuve en longueur, largeur et profondeur qu'il était bien Dieu Un en trois personnes en imprimant avec son sang, tel un négatif photographique, son corps d'homme ressuscité par lui-même en trois dimensions (n'en déplaise à Descartes et aux mathématiques modernes !). Par sa résurrection, comme Il l'avait annoncé à ses Apôtres, Notre Seigneur Jésus-Christ envoya l'Esprit-Saint à ces derniers afin qu'ils annoncent à tous les

hommes que le Ciel était à nouveau ouvert pour les âmes humaines créées par Dieu et rachetées au prix de son sang sur la croix à condition d'abandonner l'adoration des idoles et du Prince de ce monde (le dieu des new-ages), de se faire baptiser et de mourir dans les bras de la Sainte Église Catholique Apostolique et Romaine fondée par lui et unique Porte de salut.

A partir de cet instant, l'histoire « moderne » de deux mille ans de notre terre commence, et la guerre que les forces de Notre Seigneur Jésus-Christ tant spirituelles avec l'Église que temporelles avec la Chrétienté, vont faire à celles du Prince de ce monde et de ses suppôts. L'Église face à la contre-église et la Chrétienté face à la démocratie-socialiste universelle ou Babel ! C'est très exactement ce que résume dans sa première partie le livre de Monsieur Paul Chaussé en expliquant comment la Cité Chrétienne depuis la révolution dite française s'est décomposée pour avoir disparue presque totalement de la surface du globe ; et comment dans la deuxième partie, la hiérarchie de l'Église s'est également fait prendre d'assaut par ceux-là même qu'elle était censée combattre, car enfin, hors mis les aveugles, et ils sont légions, et comme l'explique Monsieur Chaussé ceux qui pendant deux mille ans furent condamnés pour hérésie sont aujourd'hui ceux qui dirige l'Église !

A la lecture, toujours triste, des causes de la chute de la Chrétienté et de l'Église, chacun en lisant ce livre, pourra constater (pour qui peut encore le constater ou accepter de le constater !) que l'autorité temporelle tant politique que scientifique révolutionnaire unis à l'autorité spirituelle de la Rome

conciliaire, ne peuvent que combattre le Saint Suaire, car ce dernier est la preuve vivante de leur crime et la preuve que Jésus-Christ est bien Dieu et non un « *super prophète* » au même titre que Mahomet, Mani, etc....

Car enfin, il faut bien dire les choses telles qu'elles sont !

Les scientifiques révolutionnaires qui veulent faire croire au monde par les mass médias que c'est un faux du Moyen-Âge, alliés à l'Église conciliaire qui ne veut voir qu'une icône vénérable, sont en fait tous les deux de mèche et savent pertinemment que le Saint Suaire est vrai, sinon leur acharnement n'aurait aucun sens et ils n'y dépenseraient pas autant de temps et d'argent. Car enfin, si le Saint Suaire est faux, l'Église, ses dogmes et sa morale ne servent plus à rien, mais alors l'histoire de l'humanité n'a plus aucun sens et notre adhésion à la Foi chrétienne et à sa civilisation non plus, ce qui est inconcevable et ce que le Saint Suaire dément formellement.

Suit la partie scientifique du livre prouvant avec beaucoup de brio, de preuves et de démonstrations irréfutables la véracité du Saint Suaire et l'histoire tumultueuse de ce dernier pour enfin parvenir, après 2000 ans jusqu'à nous et non sans but, car comme le souligne Monsieur Chaussé, le Saint Suaire était non seulement destiné à notre 20^{ème} siècle, mais plus encore à celui à venir, tel une « *balise Argos* » dans la tempête.

Monsieur Chaussé a sans doute raison lorsqu'il dit que le Saint Suaire est l'Étendard de la Vérité de notre époque. Dieu UN en trois personnes, représenté par son fils consubstantiel photographié avec son sang dans son Linceul en trois dimensions ! Même Saint

Thomas n'a pas eu mieux ! Et cette photo a deux mille ans ! Où est le linceul de Mahomet ? Où est le linceul de Mani ? Où est le linceul de l'humanité déifiée du « *Nouvel-Âge* » ? Oui, si « *tout doit être restauré dans le Christ* » disaient les Papes jadis catholiques, alors retrouvons nos manches, et pendant que Dieu tolère et permet à nos ennemis l'illusion de la victoire, comme lorsque Notre Seigneur Jésus-Christ fut crucifié, préparons-nous, formons-nous pour l'heure de la résurrection du tombeau de l'Église et de la Cité Chrétienne à l'image de Jésus-Christ et de son Linceul ! Retrouvons pour demain les fondements de l'ordre social chrétien,⁽¹⁾ du droit chrétien⁽²⁾ et du bien commun chrétien par toute la terre, chacun avec ses différences, mais aussi par une même Foi, un même sacrifice, une seule Église et une seule Loi. Soyons prêt pour l'heure de Dieu, car si Dieu donne la victoire à ceux qui la demande, encore faut-il que ces derniers soient capables et prêts pour à nouveau faire regermer la « *Respublica – Catholica* », de la maintenir avec la grâce de Dieu par l'intercession de Notre Dame et du glaive représentant la force légitime au service du Droit légitime, protégeant ainsi le prêtre et le faible pour le salut du plus grand nombre.

Comme jadis Constantin remporta la victoire par le signe de la croix, demain nous vaincrons par l'image réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai homme et vrai Dieu ! Au XXI^{ème} siècle, « *par ce signe tu vaincras !* »

L. D.

1) Voir articles de *La Gazette Royale* n° 74 – 75 – 76 – 77 sur la doctrine des Deux Glaives.

2) La loi tirée des Évangiles et du Décalogue.

La Légitimité...

Au cours de cette année, l'Institut Louis XVII (naundorfiste) publiait un tableau généalogique des Bourbon, sur lequel était écrit : « François de Paule, reconnu fils adultérin par les Cortès avec l'appui de Ferdinand VII », présentant de ce fait le Prince Louis, duc d'Anjou, comme non-dynaste. Cet Institut n'est pas, à ce jour, en mesure de nous fournir le texte des Cortès, comme nous le lui avons demandé.

Il n'empêche que l'*Action Française 2000*, dans son numéro du 20/07/2000, sous la plume de M. Nicolas Kayanakis, reprend la même affirmation, relayée en cela par quelque *Lettre Confidentielle*.

Ce qui est surprenant, c'est

que les auteurs de ces affirmations ne sont pas en mesure de produire le texte des Cortès auquel ils se réfèrent.

Dans le numéro 223 du *Légitimiste*, Monsieur Christian Papet-Vauban, qui a lu et traduit le décret des Cortès, répond à cette calomnie. Or ce décret ne reconnaît nullement François de Paule comme fils adultérin. C'est ce que confirme également le marquis de la Floresta, dans le journal *Cuadernos de Ayala*.

Mais cela n'empêche nullement *L'Action Française 2000*, dans son numéro du 02/11/2000, de présenter le Duc d'Anjou comme non-dynaste, invoquant cette fois, non une bâtardise, mais les renonciations du traité

d'Utrecht, le vice de pérégrinité et de nationalité.

Nous avons déjà, pour notre part, répondu à ces objections dans différents numéros de *La Gazette Royale* (les n° 72, 78, 79, 80, 84), et plusieurs ouvrages légitimistes traitent de ces questions. Mais nous en reparlerons dans les mois à venir.

Dans ce même numéro d'*Action Française 2000*, Jean-François Chiappe termine son entretien avec Michel Fromentoux, en déclarant : « *La restauration de la monarchie promet d'être une œuvre déjà difficile ; alors ne compliquons pas les choses !* »

Nous sommes d'accord. **Mais qui complique les choses ?**

Comment nous aider ?

L'abonnement à *La Gazette Royale* est volontairement bas, afin de ne pas être un obstacle à la diffusion des principes légitimistes.

Cependant, il y a des charges liées au nécessaire développement de l'U.C.L.F. et de *La Gazette Royale* (investissement en matériel informatique, en matériel de reproduction, dont les échéances ne sont pas encore finies de régler ; entretien, réparations, papier, enveloppes etc...)

Ce budget serré ne nous permet pas de nous développer

d'avantage sans votre aide. Déjà plusieurs parmi vous souscrivent des abonnements de soutien (50% des abonnements de soutien), et nous tenons particulièrement à les en remercier ici. C'est grâce à ces bienfaiteurs que *La Gazette Royale* existe toujours.

Cependant vous pouvez encore nous aider davantage :

- 1) en renouvelant à temps votre abonnement. Nous sommes reconnaissants envers ceux qui le font sans attendre de rappel,
- 2) en vendant des numéros de *La Gazette Royale* ; une partie

de cette vente pouvant alimenter votre cercle ou association,

3) en achetant d'anciens numéros pour compléter votre collection,

4) en suscitant de nouveaux abonnés

5) en offrant des abonnements,

6) par des dons et des abonnements de soutien,

Voilà donc un programme tout tracé pour 2001 ; nous comptons sur vous et d'avance nous vous en exprimons notre gratitude.

H. Saclier de la Bâtie

Librairie France Livres :

Dans le cadre de son développement et pour mieux servir son aimable clientèle, la Librairie Saint-Nicolas, devient la Librairie France Livres (spécialisée en religion, histoire, politique, jeunesse) – 6 rue du Petit-Pont, 75005 Paris.

Revue de presse.

Le Lien Légitimiste de Touraine : (Dominique Picard, 12 route de Château la Vallière, 37360 Neuillé – Pont - Pierre ; Jacques Rolain, 7 le Grand Mail, 37700 St Pierre des Corps).

Dans ce n° 5, Dominique Picard nous entretient de l'accession au trône d'Espagne du duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, sous le nom de Philippe V. Ici, l'auteur nous rappelle que devenant roi d'Espagne, Philippe V ne perdait pas pour autant ses éventuels droits au trône de France, comme nous l'avons déjà rappelé dans de précédents numéros de **La Gazette Royale**.

Ce **Lien Légitimiste de Touraine** va-t-il s'arrêter avec le n° 6, comme le laissent penser les responsables ? Il ne tient qu'aux légitimistes tourangeaux qu'il en soit autrement...

De Rome et d'Ailleurs (Case postale 123, CH- 1635 La Tour de

Tréme – Suisse).

Après une absence d'une année, nous sommes heureux de pouvoir saluer le retour de ce bimestriel. Dans ce n° 159, nous y trouvons, entre-autre, quelques principes de vie en société, deux articles consacrés à la Croisade, un sur la gnose, et un important dossier de Georges Salet sur la création...

La Blanche Hermine (BP 10307, 35703 Rennes cedex 7).

Le n° 21 vous apprend que le légitimiste, en tant que courant politique spécifique, apparaît en 1830, lors de l'accession au trône de Louis-Philippe d'Orléans... ; que : *soyez-en sûrs elle existe !* : la gnose ! La page d'histoire de ce numéro vous fait découvrir Arthur de Richemont.

La Durbelière (JL Caffarel, BP 26, 77230 Dammartin en Goële).

Dans son n° 63, Jean Louis Caffarel se mobilise pour le

rosaire mensuel pour la vie en la cathédrale Saint Etienne de Meaux, chaque 1^{er} samedi du mois. Vous découvrirez également dans ce numéro le Point rencontre Légitimiste à Dammartin en Goële, avec photo du stand de notre ami lors de la brocante annuelle de son village. Et, toujours, la suite de l'histoire merveilleuse des géants de la Vendée...

Lecture et Tradition (BP 1, 86190 Chiré en Montreuil)

Dans le n° 284 (octobre 2000) Etienne Couvert, spécialiste de la gnose, « dialogue » avec ses lecteurs sur le Bouddhisme, les Manuscrits de la Mer Morte et la Kabbale. Philippe Prévost s'explique sur son « *Enquête sur la condamnation de l'Action Française* ». Et, *Philologus* mentionne, sous la rubrique *Legenda*, l'article de Gédéon sur Louis XV paru dans le n° 84 de **La Gazette Royale**.

Anciens numéros disponibles

Vous trouverez ci-dessous la liste des numéros de **La Gazette Royale** encore disponibles et que vous pouvez commander au siège de l'U.C.L.F.:

N° 1	année 1984, prix : 5 F
N° 30, 32, 33	année 1989, prix : 14 F
N° 34, 36, 38, 39,41	année 1990, prix : 17 F
N° 42, 43, 44, 45, 46, 47	année 1991, prix : 17 F
N° 48	année 1992, prix : 17 F
N° 50, 51, 53	année 1992, prix : 22 F
N° 55, 56, 57, 58	année 1993, prix : 25 F
N° 63, 64	année 1994, prix : 25 F
N° 65	année 1995, prix : 25 F
N° 66, 67, 69	année 1996, prix : 12 F
N° 71, 72, 73	année 1997, prix : 12 F
N° 74,	année 1998, prix : 12 F
N° 75, 76, 77	année 1998, prix : 15 F
N° 78, 80, 81	année 1999, prix : 15 F
N° 82, 84, 85	année 2000, prix : 15 F

Bresse, Bourgogne, Lyonnais

Le Cercle légitimiste de Bresse-Bourgogne recevait le 25 novembre celui du Lyonnais : le Cercle Henri de La Rochejaquelein et un représentant de Dijon (Cercle Sainte Clotilde) autour du vice-président de l'Union des Cercles Légitimistes de France. Notre conférencier, dans un exposé très équilibré, a su nous entraîner à la prière et à l'action. Il nous a solidement développé cinq éléments positifs essentiels (les "cinq bastions") pour appuyer et conforter notre combat actuel et ainsi nous ancrer dans nos convictions religieuses et politiques et dans nos principes d'action. Le président de la Fédération Bretonne Légitimiste nous a également mieux fait connaître le Prince Louis. Ce jeune prince, riche de solides qualités, est manifestement porteur d'espoir. Il est important de mieux le connaître puisqu'il personnifie notre combat.

Chantal Rigoir

" Information non disponible "



Nous ne mentionnons dans cette rubrique que les ouvrages reçus en service de presse.

Chroniques d'Histoire ; (Jean Silve de Ventavon).

Sous forme d'éphéméride, l'auteur nous fait découvrir 213 anecdotes, qui pour certaines ont pu influencer le cours de l'histoire. Certaines nous montrent des faits de bravoure et de conquête, qui peuvent être des exemples de courage et de devoir pour les jeunes générations.

Nous regrettons, pour notre part, que l'auteur ait jugé utile de rapporter quelques histoires d'alcôve qui n'apportent rien au

Sommaire

Vœux.....	p. 1
La Corée à l'ordre du jour.....	p. 2
De Chateaubriand à La Tour du Pin, Le Progressisme politique au XIX ^e siècle.....	p. 3
La forêt française en dérangement.....	p. 6
La Troupe des Cœurs de Chouans.....	p. 7
Nouvelles de l'Union Européenne.....	p. 8
Les Rois de France.....	p. 9
Cercles Nationalistes Français.....	p. 10
Réponse aux Cercles Nationalistes Français.....	p. 11
La doctrine politique et sociale du cardinal Pie, par le chanoine Catta.....	p. 12
Définition.....	p. 13
Œuvres de Charité.....	p. 14
Nos lectures.....	p. 16
La Légitimité.....	p. 18
Comment nous aider.....	p. 18
Revue de Presse.....	p. 19
Anciens numéros disponibles.....	p. 19
Bresse, Bourgogne, Lyonnais.....	p. 19
Livre reçu.....	p. 20
Carnet du jour.....	p. 20

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figure l'année et le mois ; exemple : 99-12 signifie que cet abonnement est terminé en décembre 1999.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Route de Gençay

86160 Champagné St Hilaire.

Tél. et télécopie : 05.49.52.68.89

Abonnement normal : 5 0 francs

Abonnement étranger : 7 0 francs

Abonnement de soutien : 100 francs

CCP La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Route de Gençay, 86160 Champagné St Hilaire.

Dépôt légal : décembre 2000